

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025**

N°033

<b>OBJET :</b>	<b>AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA ET LA VILLE DE CARCASSONNE</b>		
----------------	---	--	--

Nombre de Conseillers en Exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :	Date de la Convocation :
43	32	42	6 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

**EXCUSES :** Mme LETAO donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. ARIAS donne pouvoir à M. LEUBA, M. ALBAREL donne pouvoir à Mme CHESA, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme GASC donne pouvoir à Mme BARTHES, M. OUDDANE donne pouvoir à M. CAMBON, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENT :** M. LECINA.

M. Yazid LAREDJ est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens signée entre l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) et la Commune de Carcassonne par délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2024, les parties signataires renouvelaient la volonté conjointe de développer et d'optimiser à Carcassonne, ville reconnue « Site Universitaire d'Equilibre », une offre de formations qualifiantes de qualité et d'accompagner la vie étudiante via le développement de dispositifs adaptés aux jeunes et au territoire, dans une ambition commune de « faire campus durable » ouvert en cœur de ville.

Ladite convention déclinait les projets et actions de l'année universitaire 2023/2024 et prévoyait de se prononcer par avenant sur les objectifs projetés pour les années universitaires 2024/2025 et 2025/2026.

Un Comité de pilotage s'est réuni le 10 janvier 2025 et a permis de définir les orientations en faveur du développement et de l'optimisation d'une offre de formations diplômantes et/ou qualifiantes et de décliner les projets de vie étudiante et des services dédiés.

Ces axes sont déclinés dans l'avenant 1 et feront l'objet de deux comités de pilotage par année universitaire afin de suivre les engagements des parties et évaluer les avancées de chacun d'eux au regard de la subvention attribuée annuellement par la Commune à hauteur de 50 000€ prévue par la Convention initiale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approver le projet d'avenant à la Convention de partenariat, d'objectifs et de moyens tel que présenté et autoriser le Maire à le signer

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extraït certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251113-27493-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025